

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

CARO Véronique, HAMEAU Véronique, MAINGUY Tiffany, MOLINA Gisèle, SICILIANO Floriana, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie, VALADON Anaïs

BOTHEREAU Jean-Pierre, de ROBIEN Philippe, DOUCET David, GOUACHE Guy, LEMAIRE Bruno, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François

Absente excusée :

BOUCHER Elisabeth donne pouvoir à ROBIEN Philippe

Absents :

ATGER Télésia
PÉAN Vincent

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17



Délibération 2026-28 : Vote du Compte Financier Unique

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Huisseau-sur-Mauves

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Huisseau-sur-Mauves a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2026 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire de la commune de Huisseau-sur-Mauves a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROUSSARIE ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	934 228.23 €	1 711 340.00 €	2 645 568.23 €
	Recettes réalisées	593 370.72 €	1 775 724.31 €	2 369 095.03 €
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	702 150.00 €	2 152 084.78 €	2 854 234.78 €
	Dépenses réalisées	618 096.25 €	1 606 344.27 €	2 224 440.52 €
	Restes à réaliser	18 400.00 €	0.00€	18 400.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-24 725.53 €	169 380.04 €	144 654.51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-232 078.23 €	440 744.78 €	208 666.55 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-256 803.76 €	610 124.82 €	353 321.06 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-18 400.00 €	0.00€	-18 400.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-275 203.76 €	610 124.82 €	334 921.06 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 045-214501678-20260428-2026_28_1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le CFU 2025 de la commune de Huisseau-sur-Mauves.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 06/05/2026

Le secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU

